



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE A
Circulaire 2019-033

**Stage de réussite en CM1 et CM2 des congés de printemps
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

Document à retourner au rectorat – DEEP 2, avant le 05 avril 2019

Etablissement : ----- Code RNE : -----

Adresse : -----

Nom et Prénom de l'enseignant	Grade	Etablissement d'exercice	Session des congés de printemps : 4 jours, à raison de 3 heures par jour, entre le 23 avril et le 3 mai 2019 (Cocher la session retenue)		Noms des élèves	CM1 ou CM2 (préciser le niveau de chacun des élèves)
			AVRIL 2019			
			Du mardi 23 avril au vendredi 26 avril 2019 inclus	Du lundi 29 avril au vendredi 03 mai 2019 inclus		

Cachet et signature du chef d'établissement